



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Angoulême, le 10 juin 2020

Direction Départementale des Territoires  
Direction  
SUHL / Unité ADS  
Affaire suivie par : Jean-Noël Peyronnet  
Tél : 05 17 17 38 08  
[jean-noel.peyronnet@charente.gouv.fr](mailto:jean-noel.peyronnet@charente.gouv.fr)

La directrice départementale

à

Madame la préfète  
Secrétariat Général  
Service de coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'Environnement

**Objet : Autorisation environnementale unique déposée par le GAEC DE LA MOULDE à Lésignac-Durand.**

**P.J : avis du 6 mai 2019 et du 22 octobre 2019.**

Par courrier en date du 15 mai 2020, reçu le 19 mai 2020, vous me demandez mon avis sur le complément de dossier initial présenté le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour l'autorisation environnementale unique déposée par le GAEC de la Moule à Lésignac-Durand.

Mes avis du 6 mai 2019 et du 22 octobre 2019 sont maintenus. Le complément de dossier tient compte des observations émises pour le site n°1 – commune de Lésignac-Durand.

Tels sont les éléments que je souhaitais apporter à votre attention.

La directrice départementale des territoires

Bénédicte Génin